



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

UNITÉ FONCTION PUBLIQUE

Le 23 mai 2017

NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

Les rencontres de négociation imposées par la *Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques* n'ayant pas permis d'en arriver à une entente, les parties doivent s'en remettre à la médiation.

Tel que prévu à la loi, le 3 mai 2017 LANEQ transmettait au président du Conseil du trésor, sa liste d'éléments de mécontentement et proposait la nomination de l'honorable Robert Castiglio, juge à la Cour supérieure du Québec ou de l'honorable André Roy également juge à la Cour supérieure du Québec pour agir à titre de médiateur.

Le Conseil du trésor, après avoir proposé 3 arbitres de griefs refusés par LANEQ, avait approuvé nos suggestions mais, malheureusement, compte tenu de l'ampleur du mandat et des courts délais prévus par la loi, le juge en chef de la Cour supérieure à Montréal, l'honorable Jacques R. Fournier a dû nous informer, le 9 mai 2017, que les juges Castiglio et Roy n'avaient pas la disponibilité requise.

À l'invitation du juge en chef Fournier, LANEQ a consulté le Juge en chef associé de la Cour supérieure, l'honorable Robert Pidgeon, pour procéder à la désignation d'un médiateur parmi les juges de la Cour supérieure à Québec. Le 10 mai 2017, l'honorable juge Pidgeon a proposé de nommer le juge Jocelyn Rancourt. Des vérifications et suivis devaient alors être faits pour assurer la disponibilité du juge Rancourt.

Le 17 mai, avant même que nous ayons obtenu une réponse à cet égard, M^e François Perron, porte parole du Conseil du trésor a demandé au ministère du Travail de nommer un médiateur.

Le 18 mai, le bureau du Juge en chef associé Pidgeon informait notre porte parole, M^e Luc Bruneau, que le juge Rancourt ne pouvait malheureusement pas remplir ce mandat mais que le Juge à la retraite Jean-Claude Larouche serait disponible.

Le Conseil du trésor a refusé cette proposition et aujourd'hui, nous avons eu confirmation de la nomination, par la ministre du Travail, de Monsieur René Beaupré, arbitre de griefs.

La médiation devant avoir lieu dans les 30 jours suivants cette nomination, nous vous tiendrons informés des dates qui seront fixées incessamment.



Les avocats et notaires
de l'État québécois